

SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION N° 9

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 21

Votants : 29
Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mil dix-neuf, le cinq septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 30 août 2019

Membres présents : F. GONZALEZ, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P. ACEDO, J. DOS SANTOS, M. J. ROQUES, M. EVENE, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, JD BONNOME, MA THEBAUD, C. DUFOUR, J. DARRIGADE, C. DUPIN, M. LORDON, S. PUYO, J. DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. LOUSTALET, C. MARTIN, JM DOURTHE, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : G. ELGART (pouvoir à J. DOS SANTOS), A. LECHEVALLIER (pouvoir à C. DUPIN), G. MOSCHETTI (pouvoir à JD BONNOME), UA DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), AM BARTHE (pouvoir à C. DUFOUR), A. VALOT (pouvoir à JM BAGNERES PEDEBOSCQ), MJ ESPIAUBE (pouvoir à JP CRESPO), C. ORDONNES (pouvoir à M. J. ROQUES)

Secrétaire de séance : J. DOS SANTOS

Madame Marie José ROQUES, Adjointe, rappelle la volonté de la Commune dans le cadre de sa politique culturelle de diversifier et compléter l'offre de spectacles, notamment au Parc Peloste.

A ce titre, la Commune va organiser le dimanche 8 septembre 2019 une randonnée-spectacle dans le Parc Peloste par la Compagnie « Jour de Fête », avec la volonté de mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel grâce au théâtre.

Une billetterie va être mise en place dans le cadre de la régie de recettes « billetterie spectacles » créée à cet effet.

Pour ce faire, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs des entrées comme suit :

- . Tarif tout public : 5 €
- . Gratuité pour les moins de 18 ans (sur présentation d'un justificatif).

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

**Objet : Spectacle
« Bidéa » –
Compagnie Jour de
Fête – Fixation des
tarifs**

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le 6/9/19
et de la publication
le 6/9/19*

Le Maire ;



- . fixe les tarifs des entrées de la randonnée-spectacle par la Compagnie « Jour de fête » comme suit :
 - . Tarif tout public : 5 €
 - . Gratuité pour les moins de 18 ans (sur présentation d'un justificatif).
- . dit que les droits d'entrée seront encaissés dans le cadre de la régie de recettes « billetterie spectacles ».

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 6 septembre 2019
Le Maire,
Francis GONZALEZ

